

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du 19 septembre 2022

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce dix-neuvième jour du mois de septembre deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente-huit, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Andrée Kronström, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général adjoint - développement durable, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2022-06-69

Période de questions

Environ 14 personnes assistent à la séance. Aucune personne ne prend la parole et aucune question n'a été transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville.

CV-2022-06-70

Audition de l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition de l'immeuble situé au 4610, route des Rivières (lot 2 845 777 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-026](#)

En conformité à la résolution CV-2022-06-01 fixant au 19 septembre 2022 à 17 h 30 la date d'audition de l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition de l'immeuble situé au 4610, route des Rivières (lot 2 845 777 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), le conseil de la Ville procède à l'audition de cet appel.

Le maire appelle les parties intéressées à présenter leurs arguments.

L'audition débute à 17 h 40 et se termine à 18 h 55.

Monsieur David Gagné, conseiller en patrimoine du Service des comités d'urbanisme et du milieu bâti de la Direction de l'urbanisme, présente le dossier de l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition de l'immeuble situé au 4610, route des Rivières (lot 2 845 777 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon).

Sont entendus dans l'ordre :

- Monsieur Clément Roy, requérant ;
- Monsieur Alain Goulet, inspecteur en bâtiments, représentant du requérant ;
- Me Solveig Ménard-Castonguay, avocate, représentante du requérant;
- Monsieur Gaston Cadrin, représentant de l'appelant Groupe

- d'initiatives et de recherches appliquées au milieu ;
 - Madame Pauline Cloutier, conjointe du requérant ;
 - Monsieur Pierre-Paul Sénéchal, représentant de l'appelant Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu ;
 - Monsieur Alain Goulet, inspecteur en bâtiments, représentant du requérant ;
 - Monsieur Clément Roy, requérant.
-

CV-2022-06-71

Fixation de la date du prononcé de la décision du comité de démolition autorisant la démolition de l'immeuble situé au 4610, route des Rivières (lot 2 845 777 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)
[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-027](#)

ATTENDU la demande de démolition de l'immeuble situé au 4610, route des Rivières (lot 2 845 777 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon);

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 22 juin 2022 autorisant la demande de démolition et approuvant le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé déposé dans le cadre de cette demande ;

ATTENDU la tenue de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition lors de la présente séance extraordinaire de ce conseil ;

ATTENDU les arguments présentés par le requérant et les appelants dans le cadre de cet appel ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De fixer au 11 octobre 2022, au cours d'une séance ordinaire du conseil de la Ville, la date pour le prononcé de la décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition l'immeuble situé au 4610, route des Rivières (lot 2 845 777 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon).

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-72

Période d'intervention des membres du conseil

Un membre du conseil de la Ville prend la parole.

CV-2022-06-73

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

À 19 heures, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
